

Autorisation de construire

Commune de Crans-Montana

Mise en consultation publique des plans

Titre de la mise à enquête du projet

Plan des espaces réservés aux eaux de surface (ERE) - Renonciation à VAN-15 (Vanire)

Description du projet

Renonciation à l'espace réservé aux eaux superficielles du tronçon VAN-15 du cours d'eau de la Vanire sur le territoire de la Commune de Crans-Montana.

D'entente avec le Service des dangers naturel, après examen préalable par les services cantonaux et conformément à l'article 36a de la loi fédérale sur la protection des eaux du 24 janvier 1991, des articles 41a ss de l'ordonnance fédérale sur la protection des eaux du 28 octobre 1998 et de l'art. 14 de la loi cantonale sur les dangers naturels et l'aménagement des cours d'eau (LDNACE) du 10 juin 2022, l'Administration communale de Crans-Montana soumet à l'enquête publique le projet de "Renonciation à l'espace réservé aux eaux superficielles du tronçon VAN-15 du cours d'eau de la Vanire".

Moyen de droit / Consultation

Le dossier de mise à l'enquête publique (plans, prescriptions et rapport technique) est déposé au bureau communal de Chermignon, Route Cantonale 45, 3971 Chermignon, uniquement sur rendez-vous au 027 486 19 00. Les éventuelles observations ou oppositions, dûment motivées, doivent être adressées par écrit, en deux exemplaires sous pli recommandé au Conseil communal de Crans-Montana, CP 308, 3963 Crans-Montana 1, dans les 30 jours suivant cette publication.

Point de contact

Commune de Crans-Montana - secteur Randogne

Avenue de la Gare 20, Case postale 308
3963 Crans-Montana

Délai

Expiration du délai: 06.01.2025